



Reconnaissance enfant

Par Chacha231188

Bonjour, il y a 6 ans mon ex mari a reconnu mon enfant qui est du coup pas le sien.
Nous sommes divorcés depuis 2ans et demi, et mon fils ne veut plus du tout aller là bas.
Je souhaiterais savoir comment je pourrais faire pour enlever cette reconnaissance s'il vous plaît.
Et si possible.
Je vous remercie d'avance.
Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

S'il l'a reconnu, jusqu'à preuve du contraire c'est son fils. On ne peut pas "enlever une reconnaissance", on peut éventuellement contester la paternité. Si le père participe à l'éducation de l'enfant depuis plus de cinq ans, même un peu, c'est cuit :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36527/0?idFicheParent=F940#0>

Et il semble que c'est le cas, puisqu'il accueille son fils de temps à autre.

Par Chacha231188

D'accord, je vous remercie de m'avoir répondu.
Pour l'instant il ne l'a plus ça fera 1 ans en août car il y a délaissement quand ils y sont.

Mais oui il a 6 ans